



NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>BURUNDI, OUGANDA, RWANDA, TANZANIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Uganda National Bureau of Standards</i> (Office national de normalisation) Plot 2-12 ByPass Link, Bweyogerere Industrial and Business Park P.O. Box 6329 Kampala (Ouganda) Téléphone: +(256) 4 1733 3250/1/2 Fax: +(256) 4 1428 6123 Courrier électronique: info@unbs.go.ug Site Web: https://www.unbs.go.ug Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [X], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Eaux de Cologne, hydrolats et eaux de toilette; Parfums et eaux de toilette (à l'exclusion des lotions après-rasage, des désodorisants corporels et des lotions capillaires) (SH 3303); Cosmétiques. Produits d'hygiène corporelle (ICS 71.100.70).
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: DEAS 335:2021. <i>Cologne, hydrosols and toilet waters - Specification</i> (Eaux de Cologne, hydrolats et eaux de toilette - Spécifications), troisième édition, 14 pages, en anglais.
6. Teneur: Le projet de norme est-africaine notifié établit les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai applicables aux eaux de Cologne, aux hydrolats et aux eaux de toilette destinés à la consommation humaine. Il ne s'applique pas aux eaux de toilette pour bébés ni aux désodorisants.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Information des consommateurs, étiquetage; prévention des pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; protection de l'environnement; exigences en matière de qualité; harmonisation; réduction des obstacles au commerce et facilitation des échanges.

8. Documents pertinents:

1. EAS 346. *Labelling of cosmetics - General requirements*
2. EAS 377 (toutes les parties). *Cosmetics and cosmetic products*
3. EAS 846. *Glossary of terms relating to the cosmetic industry*
4. EAS 847-1. *Cosmetics Analytical methods Part 1: Glossary of terms*
5. EAS 847-16. *Cosmetics - Analytical methods - Part 16: Determination of lead, mercury and arsenic content*
6. ISO 24153. Modes opératoires d'échantillonnage et de répartition aléatoires
7. EAS 335:2013. *Cologne - Specification*

9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** à déterminer.**10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la date de notification**11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

Uganda National Bureau of Standards
Plot 2-12 ByPass Link, Bweyogerere Industrial and Business Park
P.O. Box 6329
Kampala (Ouganda)
Téléphone: +(256) 4 1733 3250/1/2
Fax: +(256) 4 1428 6123
Courrier électronique: info@unbs.go.ug

Site Web: <https://www.unbs.go.ug>https://members.wto.org/crnattachments/2021/TBT/UGA/21_6031_00_e.pdf